

Arrêté du 5 janvier 2011 portant cessation de fonctions et nomination (régisseurs d'avances et de recettes) au TGI de Saint-Malo
NOR : JUSB1100615A

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊTE

Article 1

Il est, à compter du 1er janvier 2011, mis fin aux fonctions de Madame CHENU, épouse FERON Florence, adjointe administrative de première classe, en sa qualité de régisseuse titulaire du tribunal de grande instance de Saint-Malo.

Article 2

Mademoiselle HERVE Mireille, greffière du premier grade, est, à compter du 1er janvier 2011, nommée régisseuse titulaire du tribunal de grande instance de Saint-Malo.

Article 3

Madame RENAULT Dominique, adjointe administrative de première classe, est, à compter de cette même date, maintenue dans ses fonctions de régisseuse suppléante dudit tribunal.

Article 4

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés et notifié par les chefs de la cour d'appel de Rennes en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait à Paris, le 5 janvier 2011

Le garde des sceaux, ministre de la justice et
des libertés,
Par délégation l'adjoint à la sous-directrice
des greffes

Claude BRULIN